

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-ROCHER

Le 27 septembre 2021

La réunion s'est tenue à l'édifice municipal de Petit-Rocher.

Étaient présents/présentes :	La mairesse :	Rachel Boudreau
	Les conseillers/conseillères :	Réjean Guitard
		Annik Noël
		Jean-Marc Cormier
		Gaston N. Frenette
		Linda Chamberlain
	La directrice générale et greffière :	Magali Courtin

1. APPEL À L'ORDRE

Madame la mairesse appelle la réunion à l'ordre à 19 h 00.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate le quorum.

3. PRIÈRE / RECUEILLEMENT

Madame la mairesse demande un moment de recueillement.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Annik Noël  
Et appuyé de Réjean Guitard

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ».

53-2021 Adopté.

5. DÉCLARATIONS DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2021

Il est proposé par Réjean Guitard  
Et appuyé de Linda Chamberlain

« QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 août 2021 soit adopté tel que présenté ».

54-2021 Adopté.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune.

8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

Aucune.

9. RELEVÉ DE CORRESPONDANCES REÇUES :

- a) Correspondance reçue: R-124-2021 à R-133-2021
- b) Correspondance invitation : I-31-2021 et I-40-2021

10. RAPPORTS FINANCIERS D'AOÛT 2021

a) Rapport des cartes de crédit d'août 2021

Il est proposé par Gaston Frenette  
Et appuyé de Annik Noël

« QUE le conseil ratifie le rapport des cartes de crédit VISA daté du 31 août 2021 pour un montant de 1 030.93 \$ »

55-2021 Adopté.

b) Rapport des factures payées et salaires d'août 2021

Il est proposé par Linda Chamberlain  
Et appuyé de Annik Noël

« QUE le rapport du trésorier indiquant les factures payées et salaires remis aux employés, pour un montant de 801 029.29 \$ pour le mois d'août 2021, soit ratifié. »

56-2021 Adopté.

c) Rapports budgétaires Administration générale et Service Public

Les rapports budgétaires Administration générale et Service Public sont présentés par la greffière.

**11. MOTIONS ET AVIS DE MOTION**

a) **Installation de panneaux solaires à l'aréna**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Petit-Rocher est propriétaire du terrain portant le numéro d'identification 20849220 et que le ministère de l'Éducation est propriétaire du terrain portant le numéro d'identification 20290391;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce projet, la municipalité de Petit-Rocher est considérée comme une entreprise d'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Petit-Rocher a l'intention de placer des panneaux solaires le long de la limite sud de sa propriété afin de produire de l'électricité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Petit-Rocher a une entente avec l'école Le Domaine étudiant afin de permettre que les panneaux solaires empiètent, s'il y a lieu, sur la ligne de bornage du terrain de l'école;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Petit-Rocher a le pouvoir en vertu de l'article 3 (2) de son plan rural d'autoriser, dans toute zone, l'utilisation de tout terrain pour l'aménagement des bâtiments et constructions d'une entreprise d'utilité publique aux fins d'électricité;

Il est proposé par Annik Noël  
Et appuyé de Jean-Marc Cormier

« Que le conseil municipal autorise la municipalité à installer des panneaux à l'aréna de Petit-Rocher ».

**57-2021 Adopté.**

b) **Installation de panneaux solaires au garage municipal**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Petit-Rocher est propriétaire des terrains portant les numéros d'identification 20554267 et 20864930;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce projet, la municipalité de Petit-Rocher est considérée comme une entreprise d'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Petit-Rocher a l'intention de placer des panneaux solaires le long de la limite sud de sa propriété afin de produire de l'électricité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Petit-Rocher a le pouvoir en vertu de l'article 3 (2) de son plan rural d'autoriser, dans toute zone, l'utilisation de tout terrain pour l'aménagement des bâtiments et constructions d'une entreprise d'utilité publique aux fins d'électricité;

Il est proposé par Linda Chamberlain  
Et appuyé de Gaston Frenette

« Que le conseil municipal autorise la municipalité à installer des panneaux au garage municipal de Petit-Rocher ».

58-2021 Adopté.

c) Nouveau jour férié

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Petit-Rocher souhaite souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation ;

Il est proposé par Gaston Frenette  
Et appuyé de Réjean Guitard

« Que le conseil municipal ajoute le 30 septembre à la liste des jours fériés à la politique administrative des employés non syndiqués du Village de Petit-Rocher ».

59-2021 Adopté.

d) Politique en matière d'exigences de vaccination contre la COVID-19

CONSIDÉRANT QUE depuis février 2020, nous faisons face à un virus respiratoire maintenant connu sous le nom de COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick, chaque employeur doit prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger la santé et la sécurité de ses salariés;

CONSIDÉRANT QUE l'identification précoce des cas de COVID-19 aide à réduire la propagation du virus et à prévenir les épidémies;

Il est proposé par Réjean Guitard  
Et appuyé de Jean-Marc Cormier

« Que le conseil municipal adopte la politique # 5 EXIGENCES DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 présentée en PJ »

60-2021 Adopté.

## 12. RAPPORTS

a) **Membres du conseil**

Les membres du conseil firent un rapport verbal des activités des comités auxquels ils siègent.

b) **Directrice générale**

La Directrice générale fit un rapport verbal des activités des comités auxquels elle siège.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

14. PÉRIODE D'INTERVENTION OUVERTE AU PUBLIC

Une période de questions / réponses a eu lieu.

15. AJOURNEMENT

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse demande la levée de la réunion à 19h40.



Magali Courtin,  
Directrice générale et greffière



Rachel Boudreau,  
Mairesse